



Est ce que je fait escroquer ou pas ?

Par **arnaud**, le **17/09/2011** à **15:14**

Bonjour,

Tout d'abord félicitation à ce forum qui me semble tout à fait sérieux et réactif.

Voilà mon problème j'espère être clair et pas trop long.

Je suis Agent commercial indépendant statut micro bnc franchise en base TVA (TVA non collecté)

Je suis allé voir à deux reprises un comptable afin de me tenir au courant de ce que je devais faire ou pas. Cette comptable me propose un forfait de 1500 euros ttc a l'année pour tenir ma comptabilité. Je lui est donc fait (chose dont j'aurais du m'abstenir) un chèque de 1500 euros lui demandant de ne pas l'encaisser du moins tant que je n'avait pas signé de contrat.

Le lendemain un autre comptable que j'avais contacter me rappel et me dit que pour une compta aussi simple que la mienne ce serait 800 euros....Je rappel donc l'ancienne comptable pour m'excuser d'une part et pour lui demander restituer mon chèque de 1500 euros pour l'année mais que bien entendu je lui paierais les deux consultations d'une heure. Chose qu'elle a très mal prit (je peut éventuellement le comprendre).

A ma grande surprise je reçoit aujourd'hui une facture de 463.45 euros pour 2h de consultation plus un appel téléphonique.

La facture n'est elle pas exagérée vu le temps passé et sachant qu'aucune démarche na été faite...nous n'avons fait que bavarder et reçu que des conseils.

Un barème doit il être respecté et comment puis je faire face à une telle escroquerie (a mon

sens).

Voici la facture. Merci d'avance pour vos précieux conseils en espérant avoir été suffisamment clair.

Ps: j'ai l'impression qu'elle me facture 2 fois la même chose (facturation et TVA) et pourquoi ce n'est pas le même montant horaire.

Consultation du 24/08/2011 141.00

(1h prise de connaissance non facturé)

- Etude de contrat, étude comparative autoentrepreneur
- Explication franchise en base TVA et facturation

Consultation juridique appel téléphonique 35.00

Consultation du 12/09/2011 211.50

1h

- Explication facturation, option fiscales et tva
- explication de gestion et organisation administrative (secrétariat non facturé)

Par **Michel**, le **19/09/2011** à **12:04**

Bonjour

En quoi estimez-vous vous avoir fait escroquer ?

Les honoraires des comptables sont libres donc il n'y a pas de tarifs spécifiques.

La première discussion est une simple information non technique. En général elle n'est pas facturée SI le client potentiel décide de donner sa comptabilité en traitement.

Ce qui n'est pas votre cas.

Michel